

LE DEVOIR

MONDE

Aux États-Unis, les défenseurs du droit à l'avortement se mobilisent | **B 8**

ÉCONOMIE

Le FMI exhorte le Canada à la plus grande prudence | **B 4**

ACTUALITÉS

Quand Jean Leloup va jouer dehors et qu'il en rapporte un disque | **A 8**



Cannes: le trio attendu



Brad Pitt, Leonardo DiCaprio et le réalisateur Quentin Tarantino à leur arrivée pour la projection du film *Once Upon a Time in Hollywood*, l'œuvre la plus attendue de la compétition à Cannes. Mais, nous dit Odile Tremblay, le film déçoit. VOIR PAGE B 1
ALBERTO PIZZOLI AGENCE FRANCE-PRESSE

Les dommages collatéraux de la guerre technologique Chine-É.-U.

Quels seront les recours des consommateurs ayant acquis un téléphone Huawei

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Séduits comme plusieurs par les caméras hyperperformantes du numéro un mondial du téléphone intelligent, les propriétaires d'appareils Huawei pourraient regretter ce surplus de pixels au cours des prochains mois, selon des spécialistes interrogés par *Le Devoir* sur l'impact possible des sanctions assénées par le gouvernement Trump au groupe Huawei.

Même si le président milliardaire a accordé lundi un sursis de 90 jours avant que ne s'abatte le couperet sur Huawei, ce n'est qu'une question de temps avant que les consommateurs qui ont en poche un appareil du fabricant asiatique ne se retrouvent pris avec un outil aux fonctionnalités réduites.

Depuis que Google a annoncé dimanche son intention de se conformer aux sanctions américaines, le colosse des télécoms chinois se retrouve privé

de la suite Android pour équiper ses futurs appareils, notamment des applications qui l'accompagnent, dont Gmail (messagerie), Google Maps (cartographie), Waze (trafic routier) et YouTube, devenues pour le commun des mortels des incontournables du quotidien.

Même si le géant chinois de la téléphonie mobile a affirmé lundi vouloir « continuer d'offrir des mises à jour de

VOIR PAGE A 4 : HUAWEI

III ROYAUME-UNI

Un second référendum pour sauver le Brexit

Les élus britanniques devront toutefois entériner l'accord de divorce que Theresa May a négocié et qu'ils ont déjà rejeté par trois fois

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

Je ne crois pas que c'est la route que nous devons prendre, car je pense que nous devons mettre en place les résultats du premier référendum plutôt que de demander aux Britanniques de voter une deuxième fois

HERESA MAY



Même si elle y a toujours été opposée, la première ministre britannique, Theresa May, a ouvert la porte mardi à la tenue d'un nouveau référendum sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Cette possibilité est toutefois conditionnelle à l'adoption par les parlementaires britanniques dans la semaine du 3 juin de son plan de divorce négocié avec Bruxelles. Un plan qu'ils ont rejeté massivement depuis le début de l'année et qui reste inchangé.

« Je ne crois pas que c'est la route que nous devons prendre, car je pense que nous devons mettre en place les résultats du premier référendum plutôt que de demander aux Britanniques de voter une deuxième fois », a-t-elle dit lors d'une conférence de presse Web diffusée à Londres, en fin d'après-midi mardi, pour présenter les grandes lignes de ce qu'elle a nommé un « nouvel accord de retrait ». « Mais je reconnais les sentiments profonds et sincères du Parlement sur cette question importante », a-t-elle ajouté, en précisant qu'un projet de loi, qu'elle compte présenter début juin à la Chambre des communes pour faire débouler le Brexit, va exiger un vote sur la tenue d'un nouveau référendum ou pas. Cette nouvelle consultation publique irait chercher l'appui ou le rejet des électeurs du texte de l'entente de séparation avant sa ratification.

VOIR PAGE A 2 : BREXIT

III 1939-2019

J. Beaudin réalisateur

Le cinéaste derrière *J. A. Martin photographe* et *Les filles de Caleb* n'est plus

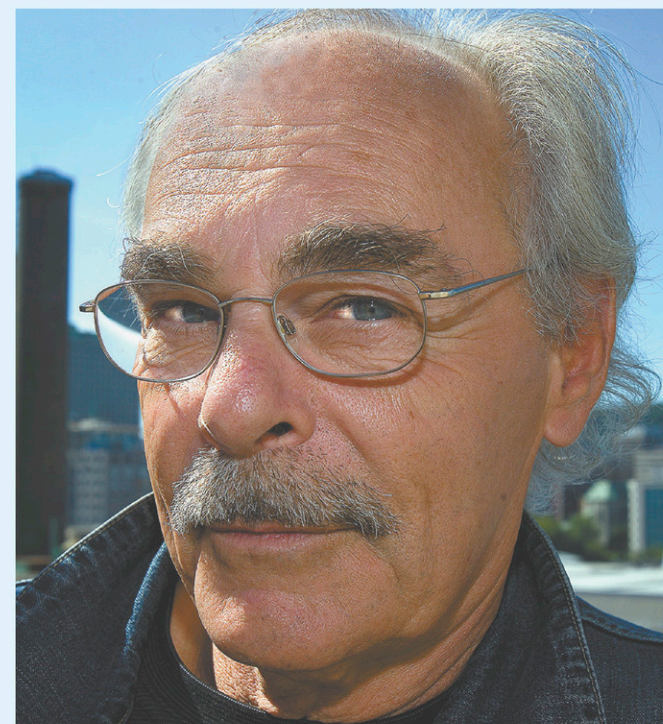
FRANÇOIS LÉVESQUE
LE DEVOIR

Décédé dimanche à l'âge de 80 ans, Jean Beaudin n'en était qu'à son troisième long métrage lorsque *J. A. Martin photographe* fut sélectionné au Festival de Cannes, en 1977. Sa vedette féminine, Monique Mercure, en femme du tournant du XX^e siècle qui s'impose dans le périple de son photographe ambulant de mari, en revint avec un prix d'interprétation. Suivit en 1980 *Cordélia*, avec Louise Portal en figure historique accusée en 1899 d'avoir tué son époux. Jean Beau-

din revisita la même période, cette fois pour la télé, en 1990, avec les péripéties professionnelles et sentimentales de l'institutrice Émilie Bordeleau, dans *Les filles de Caleb*.

Ces trois héroïnes bataillant contre les carcans de leur époque comptent parmi les personnages les plus mémorables d'une filmographie variée qui débuta à l'ONF. *Cordélia*, *Mario* et *Being at Home with Claude* comptent aussi parmi les réussites de cette figure importante du cinéma québécois, qui fit également sa marque à la télévision au cours d'une carrière s'étant échelonnée sur quatre décennies.

VOIR PAGE A 8 : BEAUDIN

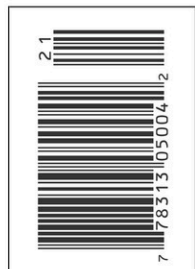


Jean Beaudin, figure importante du cinéma québécois, s'est éteint à l'âge de 80 ans.

ANNIK MH DE CARUFL LE DEVOIR

INDEX

Avis légaux.....B6
Culture.....B1
Décès.....B4
Économie.....B4
Éditorial.....A6
Grille TV.....B2
Idées.....A7
Météo.....B7
Monde.....B8
Mots croisés.....B7
Sports.....B7
Sudoku.....B7



La manœuvre ne semble pas vaincre les réticences

BREXIT

SUIITE DE LA PAGE A 1

« M^{me} May doit agir très vite en raison du calendrier des parlementaires britanniques » qui arrêtent de siéger fin juillet avant de revenir début octobre, a indiqué Hubert Rioux, chercheur à l'École nationale d'administration publique (ENAP), en entrevue au *Devoir* il y a quelques jours. « Il lui faut quelque chose de nouveau pour faire augmenter les chances de faire adopter son accord d'ici là. » Avec cet accord, le Brexit entrerait en vigueur le 31 octobre prochain.

Le projet de loi de M^{me} May accompagne et encadre donc l'adoption de cet accord de retrait qu'elle a négocié avec Bruxelles. Pour des raisons de procédures parlementaires, elle ne peut pas en effet resoumettre cet accord au vote des élus comme tel, puisqu'ils l'ont rejeté à trois reprises depuis le début de l'année. Malgré l'échec de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne le 29 mars dernier, Bruxelles a toujours refusé de rouvrir le texte de l'entente pour en changer les termes, termes dont plusieurs continuent de diviser les Britanniques.

La loi d'application du Brexit, qui, en contradiction avec le vocabulaire utilisé par M^{me} May, ne constitue pas un « nouvel accord », cherche avant tout à rassurer les opposants au Brexit et les critiques de l'accord négocié en inscrivant dans le texte introductif les intentions du gouvernement pour atténuer plusieurs irritants, dont la litigieuse question de la frontière entre les deux Irlandes.

Rappel des faits : l'une est au sein du Royaume-Uni, l'autre, de l'Union européenne. Pour respecter les accords de paix de 1998 et éviter le retour d'une frontière physique entre les deux pays, le traité de retrait inclut un filet de sécurité (le fameux *backstop*, en anglais), une solution de dernier recours qui fait l'unanimité contre elle. Les pro-Brexit



y voient la faille qui maintiendrait le Royaume-Uni dans le cadre douanier de l'UE, alors que les pro-Européens rejettent cette option qui risque de soumettre le Royaume-Uni aux règles de Bruxelles sans droit de regard. Le texte du projet de loi, résumé par M^{me} May, forcerait alors le gouvernement à trouver une solution de remplacement à ce *backstop* avant la fin de l'année 2020.

Lors de sa conférence de presse, la

première ministre a indiqué qu'une fois le cadre du Brexit adopté, le gouvernement garantira aux travailleurs des droits équivalents à ceux dont ils jouissent actuellement dans un Royaume-Uni vivant toujours au sein de l'UE. Londres n'abaissera pas les niveaux des protections environnementales actuellement imposées par Bruxelles et dit vouloir réduire les tensions avec l'UE dans les échanges de

Theresa May photographiée après avoir livré son discours

DANIEL LEAL-OLIVAS
AGENCE
FRANCE-PRESSE

biens hors du marché commun, en cherchant un compromis sur la question douanière afin de faire sortir le Brexit de l'impasse.

Cet « accord » de « la dernière chance », comme l'a présenté la première ministre, est loin d'avoir convaincu les réticents. « C'est en gros le rabâchage de ce qui a déjà été dit avant et qui n'apporte rien de neuf sur l'alignement des marchés, sur l'union douanière ou sur la protection des droits », a résumé le chef de l'opposition, Jeremy Corbyn, avec qui M^{me} May cherche depuis plusieurs semaines à s'entendre pour aller chercher une majorité à la Chambre afin de faire approuver son accord.

Figure du Brexit, Boris Johnson, qui aspire à prendre la place de Theresa May à la tête du Parti conservateur, a indiqué qu'il n'allait pas voter pour cette loi d'application, puisqu'elle revient à se prononcer pour une union douanière et un nouveau référendum, ce que les électeurs n'ont pas réclamé, selon lui, en votant pour le Brexit en 2016. « Nous pouvons et devons faire mieux pour livrer ce pour quoi les gens ont voté », a-t-il indiqué sur Twitter. Il avait voté pour le même accord de retrait en mars dernier.

Theresa May a annoncé depuis plusieurs semaines qu'elle envisage de quitter le pouvoir une fois son accord de retrait entériné par Westminster. Elle a également qualifié de « corrosif » l'interminable débat autour de cette question qui maintient toujours le Royaume-Uni dans l'impasse, deux mois après la date où ce Brexit aurait dû se jouer.

Jeudi, les électeurs britanniques vont se rendre aux urnes pour se choisir de nouveaux députés. Le parti eurosceptique, populiste et pro-Brexit de Nigel Farage mène dans les derniers sondages, venant ainsi complexifier une équation aux termes nombreux et contradictoires.

Avec l'Agence France-Presse

SUBARU
Confiance et évolution

quebecsubaru.ca

IL FAIT TOUJOURS BEAU
QUAND ON ROULE EN SUBARU.



LA NOUVELLE
IMPREZA 2019 5 portes

ÉVÈNEMENT
**BEAU TEMPS
MAUVAIS TEMPS**

208 paiements
à partir de
63 \$*
par semaine
taxes en sus

Location de
48
mois
0 \$
acompte

AWD
Traction intégrale symétrique

PZEV
VEHICULE À ÉMISSIONS QUASI NULLES

Prix de détail suggéré de

22 358 \$

Transport et préparation inclus, taxes en sus

Montant total exigé avant le début de la location : 72,43 \$ (taxes incluses).

Location basée sur une allocation annuelle de 20000 km avec kilométrage additionnel de 0,10 \$ le km.

2019
IIHS
TOP SAFETY PICK+

avec système EyeSight®¹
et phares spécifiques²

2019
alg
PRIX VALEURS
RÉSIDUELLES

voiture
compacte³

Association des concessionnaires Subaru du Québec

SUBARU SAINT-HYACINTHE
Saint-Hyacinthe

SUBARU DES SOURCES
Dorval

JOLIETTE SUBARU
Joliette

LACHUTE SUBARU
Lachute

SUBARU MÉTROPOLITAIN
Saint-Léonard

SUBARU DE LAVAL
Laval

SUBARU SAINTE-AGATHE
Sainte-Agathe-Des-Monts

SUBARU REPENTIGNY
Repentigny

SUBARU RIVE-NORD
Boisbriand

SUBARU SAINTE-JULIE
Sainte-Julie

SUBARU GRANBY
Granby

SUBARU-MONTRÉAL
Montréal

SUBARU BROSSARD
Brossard

* L'offre de location s'applique au modèle illustré, l'Impreza 2.0i Commodité 5 portes 2019 (KG1 CP), à transmission manuelle, dont le prix de détail suggéré est de 22358 \$ (taxes en sus). L'offre de location comprend 208 paiements de 63 \$ (taxes en sus) par semaine pour un terme de 48 mois avec un acompte de 0 \$. Le premier paiement de 63 \$ est requis à la signature du contrat. Le montant total exigé avant le début de la location est de 72,43 \$ (taxes incluses). La location est basée sur une allocation annuelle de 20000 km. Des frais de 0,10 \$/km seront facturés pour les kilomètres excédentaires. Les frais d'inscription au Registre des droits personnels et réels mobiliers, les frais de transport et de préparation, ainsi que les droits spécifiques sur les pneus neufs sont inclus. Le permis de conduire, l'immatriculation (prix varie selon le client) et les assurances sont en sus. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. L'offre et les spécifications techniques peuvent changer sans préavis. Le financement est offert sous réserve de l'approbation de crédit des Services Financiers Subaru par TCFCI. L'offre est en vigueur jusqu'au 31 mai 2019. Certaines conditions s'appliquent. 1. EyeSight® est un système d'assistance au conducteur qui peut ne pas fonctionner dans certaines conditions. Il incombe en tout temps au conducteur d'adopter une conduite sécuritaire et prudente. L'efficacité du système dépend de nombreux facteurs, tels que l'entretien du véhicule ainsi que les conditions météorologiques et routières. Consultez le Manuel du propriétaire pour les détails de fonctionnement et les limites. 2. Les cotes de sécurité sont attribuées par l'Insurance Institute for Highway Safety (IIHS). Visitez le www.iihs.org pour connaître les méthodes de tests. 3. ALG est la référence de l'industrie en matière de valeurs résiduelles et de données de dépréciation. www.alg.com. Visitez votre concessionnaire Subaru participant pour tous les détails. Impreza et Subaru sont des marques déposées.

Ottawa dévoile sa stratégie en tourisme

LA PRESSE CANADIENNE
À OTTAWA

Le gouvernement fédéral veut attirer les touristes étrangers en dehors des saisons de pointe et ailleurs que dans les grandes villes.

La nouvelle Stratégie fédérale pour la croissance du tourisme, dévoilée mardi à Montréal par la ministre Mélanie Joly, prévoit la création d'un Fonds pour les expériences canadiennes, doté de 58,5 millions sur deux ans, afin d'aider les collectivités à créer ou à améliorer leurs installations et « expériences touristiques ».

Géré par les organismes de développement régional du Canada, ce fonds « investira dans des produits et des expériences valorisant les atouts du Canada ». On veut par ailleurs encourager le développement d'activités touristiques ailleurs que dans les grandes villes — et pas seulement en été.

Ottawa espère ainsi que les arrivées de touristes internationaux en hiver et au cours de la saison intermédiaire augmenteront de plus d'un million, et que les dépenses touristiques à l'extérieur de Montréal, Toronto et Vancouver connaîtront elles aussi une hausse.

Le fonds est ouvert aux organismes à but non lucratif, aux entreprises commerciales et aux associations industrielles, ainsi qu'aux administrations locales ou autochtones, mais pas aux organisations gouvernementales provinciales ou fédérales. Ottawa précise que les projets recevront une subvention pouvant couvrir jusqu'à 100 % des coûts admissibles.

« Un peu plus de trois visiteurs internationaux sur quatre se rendent uniquement dans les plus grandes provinces du Canada, soit l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec, et la plupart se rendent dans leurs grandes villes : Toronto, Vancouver et Montréal, précise le document de présentation de la Stratégie. Attirer les touristes à s'aventurer au-delà des grandes villes reste un défi pour les régions qui veulent développer leur économie touristique. »

La ministre Joly a déclaré mardi que les mesures favorables au tourisme étaient conçues pour aider les revenus provenant de ce secteur à augmenter de 25 % d'ici 2025, pour atteindre 128 milliards. Le gouvernement espère également créer 54 000 nouveaux emplois directement liés au tourisme.

La Stratégie fédérale prévoit aussi la création de « groupes d'investissement en matière de tourisme », où tous les ordres de gouvernement « collaboreront en vue d'investir de manière plus efficiente tout en répondant aux priorités locales ».

Le Canada a accueilli 21,1 millions de touristes en 2018, dépassant ainsi le record de 20,9 millions enregistré l'année précédente. Le tourisme est un pilier de l'économie canadienne, rappelle Ottawa : il génère une activité économique annuelle de 102 milliards, emploie 1,8 million de personnes et représente plus de 2 % du produit intérieur brut.



Le ministre québécois des Transports, François Bonnardel, accompagné la mairesse de Montréal, Valérie Plante, dans le métro de Montréal, où il a partagé le quotidien des Montréalais qui empruntent la ligne orange à l'heure de pointe.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

III MÉTRO

À Québec, le feu reste au rouge

Le ministre des Transports n'est pas convaincu de la nécessité de la ligne rose, même après une balade sur la ligne orange à l'heure de pointe

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Répondant à l'invitation de Valérie Plante, le ministre des Transports, François Bonnardel, est monté dans le métro à l'heure de pointe mardi matin en compagnie de la mairesse. Il n'a cependant pas pris d'engagement clair concernant la ligne rose de la mairesse Plante. Ce projet fera l'objet d'études plus approfondies si l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) la juge nécessaire, s'est-il contenté de dire.

La ligne orange n'était pas aussi bondée qu'à l'habitude mardi matin. « Je connaissais déjà la situation. Je sais jusqu'à quel point le métro est très populaire à Montréal. Je vois et je lis comme tout le monde la situation », a indiqué le ministre Bonnardel à sa sortie du métro à la station Champ-de-Mars en compagnie de M^{me} Plante et de la ministre responsable de la Métropole, Chantal Rouleau. « Mais il n'y a rien de mieux que de voir comment les gens voyagent, matin après matin, pour être capable de faire un constat en bonne et due forme. »

Son constat ne l'a pas convaincu de la nécessité de construire la ligne rose prônée par la mairesse Plante. Il n'a pas écarté la possibilité que des études plus poussées soient faites si l'ARTM juge cette ligne nécessaire pour désengor-

ger la ligne orange, mais il s'est bien gardé de faire des promesses à ce sujet. « C'est prématuré, mais les études se font et on va laisser l'ARTM faire le travail », a-t-il dit.

Rappelons qu'en campagne électorale, François Legault avait rejeté l'idée d'une ligne rose entre Montréal-Nord et Lachine, jugeant ce projet trop coûteux. Il avait par la suite assoupli sa position en ouvrant la porte à un mode de transport de surface pour desservir cet axe.

Plan de décongestion

Mardi matin, après un court voyage entre les stations Laurier et Champ-de-Mars, le ministre Bonnardel a fait valoir que le gouvernement de la Coalition avenir Québec (CAQ) avait déposé un « plan de décongestion » pour la région de Montréal. Plusieurs projets de transport seront en cours de réalisation dans les prochaines années, dont le prolongement de la ligne bleue du métro, le Service rapide par bus (SRB) du boulevard Pie-IX et la construction du garage Côte-Vertu. À ces projets s'ajoutera notamment un tramway vers l'est de l'île.

Le ministre a aussi fait remarquer que la Société de transport de Montréal (STM) va mettre en place des mesures pour « donner un peu d'oxygène » à la ligne orange en augmentant la fréquence des passages des trains et en implantant une ligne express d'auto-

À Barcelone, une ville de la grandeur de Montréal, on est en train de doubler le nombre de lignes de métro et on n'a jamais cessé d'investir. Nous, à Montréal, on est en mode rattrapage.

VALÉRIE PLANTE



bus sur l'avenue Papineau. « Mais il faut aller plus loin », a-t-il reconnu.

Rappelons que, sur la ligne orange, la fréquentation entre les stations Beau-bien et Berri-UQAM a connu une croissance de 19 % au cours des 10 dernières années.

Mairesse satisfaite

Même si elle n'a pas obtenu d'engagement du ministre Bonnardel concernant la ligne rose, la mairesse Plante s'est dite satisfaite de sa visite. « Je l'ai toujours dit, peu importe la couleur de la ligne ou le mode de transport, il faut absolument que, dans la planification du transport dans la région métropolitaine, on n'oublie pas le cœur du réseau, c'est-à-dire la ligne orange et la station Berri-UQAM. Alors, je pense que c'est mission accomplie. »

La mairesse a rappelé qu'il faut préparer le futur : « À Montréal, on n'a pas construit de nouvelles stations de métro depuis 25 ans. À Barcelone, une ville de la grandeur de Montréal, on est en train de doubler le nombre de lignes de métro et on n'a jamais cessé d'investir. Nous, à Montréal, on est en mode rattrapage. »

En février dernier, Valérie Plante avait reproché au ministre Bonnardel d'être « déconnecté de la réalité » en ce qui concerne la congestion de la ligne orange. Elle l'avait invité à prendre le métro avec elle.

EN BREF



Dominic Champagne, porte-parole du Pacte pour la transition
GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR

« L'urgence d'agir », selon Dominic Champagne

Le metteur en scène et écologiste Dominic Champagne s'adressera aux militants caquistes réunis en conseil général à Montréal la fin de semaine prochaine, pour les convaincre de « l'urgence d'agir ». La présence de M. Champagne a été confirmée mardi au moment où une vidéo était diffusée pour lancer une nouvelle campagne de promotion du Pacte pour la transition. M. Champagne a déjà rencontré le premier ministre François Legault. Le conseil général de la Coalition avenir Québec (CAQ) doit porter précisément sur l'environnement — le talon d'Achille de la formation de M. Legault, selon les partis d'opposition. Selon le communiqué diffusé par l'équipe du Pacte, M. Champagne « tentera de convaincre de l'urgence d'agir » quant aux bouleversements climatiques.

La Presse canadienne

Lobbyiste d'un jour

Le magnat de la presse Pierre Karl Pé-ladeau a été inscrit officiellement au Registre des lobbyistes près de trois mois après avoir rencontré le ministre François Bonnardel, soit au-delà du délai de 60 jours prescrit par la loi. C'est ce que le Commissaire au lobbyisme a constaté mardi, sans toutefois pouvoir se prononcer sur d'éventuelles sanctions. M. Péladeau s'est inscrit au Registre pour une période d'une seule journée, soit le 28 février 2019, date où il a rencontré le ministre des Transports, François Bonnardel, pour discuter de sa volonté d'acquiescer les actifs de Téo Taxi par l'entremise de son entreprise Placements Saint-Jérôme. La « déclaration initiale », soit l'inscription au Registre, a été « reçue » le 17 mai, près de trois mois après la rencontre, peut-on lire dans le Registre des lobbyistes.

La Presse canadienne

Ken Pereira sera candidat du parti de Maxime Bernier

Ken Pereira sera candidat aux élections fédérales pour le Parti populaire du Canada (PPC), le parti de Maxime Bernier. L'ex-syndicaliste et témoin-vedette à la commission Charbonneau a salué en entrevue le « courage » de Maxime Bernier, « un politicien de carrière qui prend une chance avec une nouvelle vision en quittant les conservateurs ». De passage à Québec pour y présenter une dizaine de candidats, le chef du PPC a pour sa part semé le doute quant à sa position personnelle sur l'avortement. Son parti n'a « pas de position là-dessus », a-t-il dit pour ensuite refuser de dire s'il est « pro-vie » ou « pro-choix ». M. Bernier n'exclut pas un débat sur le droit à l'avortement à la Chambre des communes si l'un de ses futurs députés décide de déposer un projet de loi à ce sujet.

La Presse canadienne

Le géant chinois pourrait tirer profit de la situation

HUAWEI

SUITE DE LA PAGE A 1

sécurité et le service après-vente » sur tous ses mobiles, plusieurs observateurs estiment que rien n'est moins sûr pour les détenteurs actuels d'appareils, promis à l'obsolescence à court terme.

« Le téléphone va devenir un outil pour accéder à Internet, mais sera privé de la mise à jour des autres applications. C'est clair que la valeur d'un téléphone Huawei vient de chuter et devient [un outil] beaucoup moins intéressant pour les consommateurs », estime Jean-François Ouellet, professeur au Département d'entrepreneuriat et innovation à HEC Montréal.

Pour la Coalition des associations de consommateurs du Québec, dans le contexte légal actuel, il s'avère que les fournisseurs de téléphonie mobile canadiens, qui vendent les appareils Huawei, ne pourront se délester des tuiles qui s'abattent sur le fabricant chinois. Guerre commerciale ou pas.

« On peut s'attendre à ce que des fournisseurs comme Vidéotron et Rogers poussent des cris d'effraie. Mais ils ont l'obligation légale de fournir les services qu'ils se sont engagés à fournir », estime Jacques St-Amant, analyste-conseil pour cet organisme.

Loi pour la protection du consommateur (LPC) du Québec prévoit en effet qu'un « bien doit pouvoir servir à l'usage pour lequel il est destiné ». Même une fois le contrat de services conclu, le fournisseur « a une obligation de résultat ».

On imagine mal, ajoute ce dernier, comment les opérateurs de téléphonie cellulaire pourraient prétendre s'acquitter du service vendu avec un téléphone à moitié fonctionnel.

À défaut d'une volte-face américaine, les fournisseurs n'auront d'autre choix que de remplacer les téléphones de leurs clients ou de les dédommager, croit M. St-Amant.

« Ces compagnies connaissent les risques qui planent sur Huawei depuis des semaines. En parlent-elles aux consommateurs qui achètent un téléphone ? Or, la loi prévoit qu'un fournisseur ou un fabricant qui connaît les risques associés à un produit doit le divulguer », ajoute cet analyste.

En cas de refus de dédommagement, « il risque aussi d'y avoir des actions qui dépassent l'échelle des frontières nationales, prévoit-il. Il serait plus simple pour eux d'offrir des règlements rapides plutôt que de risquer des actions longues et coûteuses. »

Le professeur Jean-François Ouellet croit aussi que ce sont les consomma-

teurs qui détiennent le « gros bout du bâton » dans le marché actuel hyper-concurrentiel de la téléphonie mobile. « Les compagnies tentent de s'arracher les clients et, d'après moi, elles vont tenter d'offrir des prix d'ami sur d'autres appareils. »

Contactée mardi, l'entreprise de télécommunications Vidéotron a fait savoir par courriel qu'elle était « en contact avec Huawei et Google pour obtenir tous les détails ».

« Nous tenons à rassurer les clients de Vidéotron : notre priorité reste de les accompagner dans cette situation et d'en minimiser les impacts potentiels pour eux. »

Horizons troubles

Si l'avenir semble trouble pour Huawei, victime du pugilat sino-américain lancé sur fond de sécurité nationale, il n'est pas dit que le géant chinois pliera si vite l'échine, estime le professeur Ouellet.

Au deuxième rang mondial des fabricants de téléphones intelligents, devant Apple et derrière Samsung (1^{er} rang), Huawei carbure surtout en Asie, en Europe (20 % du marché) ainsi qu'en Amérique latine (12 %) et en Afrique (11 %). En Amérique du Nord, sa faible part de marché limitera l'impact des sanctions sur le géant chinois, ajoute Jean-François Ouellet.

A long terme, la compagnie honnie par le président Trump pourrait même sortir gagnante de cette partie de bras de fer si elle développe rapidement ses propres processeurs et systèmes d'opération (aujourd'hui 100 % américains), pour devenir un concurrent de Google.

« Huawei se positionne pour devenir indépendante des compagnies américaines. D'ici deux ou trois ans, elle pourrait donc prendre une place accrue à l'échelle mondiale. »

« Google, par contre, sera privée d'accès à une compagnie promise à une forte croissance et perd surtout l'accès à la montagne de données que lui conférerait l'usage de son système Android par Huawei. »

En tentant de paralyser le leader chinois, les États-Unis espèrent aussi faire échec aux ambitions de Huawei de devenir le leader de la 5 G, la prochaine génération ultrarapide de la téléphonie mobile, qui dominera l'Internet des objets.

Ce faisant, le gouvernement Trump inflige toutefois des pertes importantes aux fabricants américains de composants, notamment de puces électroniques, pour qui les ventes en Chine rapportent aujourd'hui quelque 11 milliards par année.

III SOCIÉTÉ

Le discours de La Meute disséqué à l'université

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Après avoir étudié les échanges au sein du groupe La Meute pendant plus d'un an, deux chercheurs n'ont observé aucun appel à la violence ou à des gestes illégaux, mais une banalisation « inquiétante » des stéréotypes sur l'islam et du mépris envers les personnes de foi musulmane.

« La banalisation peut affecter le climat social et contribue à des actions nocives envers des groupes ou des individus telles que documentées dans les cas de crimes haineux à l'endroit des femmes et des membres de la communauté LGBTQ+ », concluent les chercheurs Samuel Tanner (Université de Montréal) et Aurélie Campana (Université Laval) dans un article qui vient d'être publié dans la revue universitaire *Global Crime*.

L'étude découle de l'analyse de toutes les publications (232) trouvées sur la page « privée » Facebook de La Meute

entre octobre 2015 et septembre 2016, ainsi que dans les jours qui ont suivi l'attaque à la grande mosquée de Québec en 2017.

Le compte privé de La Meute se distingue de sa page « publique », puisqu'on ne peut y accéder que si on est membre et qu'on ne peut en devenir membre que si on est recommandé par quelqu'un qui en fait déjà partie.

Sur le plan idéologique, l'analyse montre clairement que les membres sont surtout unis par une peur de « l'envahisseur islamique ». Le groupe, rappellent les chercheurs, avait été créé en octobre 2015 par deux anciens membres des forces armées dans la foulée de la décision du gouvernement canadien d'accueillir des réfugiés syriens.

Le nombre de membres a déjà atteint 50 000 personnes, mais s'élèverait plutôt aujourd'hui à 40 000 adhérents. Les chercheurs ont par ailleurs constaté que « seulement un petit pourcentage d'entre eux (environ une centaine) est très actif sur la page ».

La peur de disparaître

Plusieurs publications s'en prennent au multiculturalisme. Une peur « profonde » de disparaître émane de nombreuses publications, comme celle-ci : « Les gens ont peur, j'ai peur... Je me sens seul. [...] Je me sens violé, volé et rejeté par mon propre gouvernement inconscient, qui laisse une soi-disant religion dominer et s'étendre. »

La peur de voir une culture, ethnie ou histoire disparaître, notent les chercheurs, est « courante » dans les discours d'extrême droite. Or, La Meute s'inscrit plus particulièrement dans le courant « vigilantiste » de l'extrême droite, qui fait référence à leur rôle de gardiens auto-proclamés de certaines valeurs, expliquent-ils.

Les professeurs Tanner et Campana soulignent toutefois qu'« à aucun moment » il n'a été question d'actions illégales sur la page Facebook du groupe.

Par contre, on y « encourage le mépris à l'endroit des membres de la communauté musulmane en réclamant leur exclusion et en démontrant de l'hostilité à leur endroit ».

De plus, « dans la plupart des publications, la différence entre l'islam et l'islam radical est floue, ce qui génère de la confusion », signalent-ils.

Il faudrait d'ailleurs, selon eux, mener d'autres recherches pour voir si la banalisation du mépris à l'endroit des musulmans peut être liée à des crimes haineux.



Le groupe La Meute a été créé en octobre 2015 par deux anciens membres des Forces armées canadiennes.

GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat

L.L.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

Le propriétaire du Zoo de Saint-Édouard accusé de cruauté animale

LA PRESSE CANADIENNE
À SAINT-ÉDOUARD-DE-MASKINONGÉ

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA) a procédé mardi à l'arrestation du propriétaire du Zoo de Saint-Édouard, qui est accusé de cruauté animale et de négligence criminelle.

Normand Trahan, propriétaire du zoo situé en Mauricie, a été arrêté mardi matin, et ses bêtes ont été saisies par la SPCA, a indiqué la section montréalaise de l'organisme de défense des animaux.

Selon le mandat d'arrestation, M. Trahan est accusé d'avoir « volontairement causé à des animaux et à des oiseaux gardés en captivité une douleur, de la souffrance et des blessures sans nécessité ». Il est aussi accusé d'avoir « volontairement négligé ou omis de fournir des aliments, de l'eau, de l'abri et des soins convenables et suffisants » aux animaux.

Ces accusations sont passibles d'une peine d'emprisonnement maximale de cinq et deux ans, selon le Code criminel. Les gestes auraient été commis entre mai 2016 et octobre 2018. Michel Lebrun, avocat de M. Trahan, a indiqué après la comparution sommaire, mardi au palais de justice de Trois-Rivières, que le zoo devait ouvrir en fin de semaine prochaine. Le propriétaire doit maintenant aller constater sur place ce qu'il advient des animaux, et son avocat lui a conseillé de ne pas faire de commentaires.

Selon Sophie Gaillard, avocate et porte-parole de la SPCA, c'est la première fois au Québec que des accusations de cruauté envers les animaux sont portées par voie de mise en accusation, ce qui permet de prononcer des peines plus lourdes.

Les accusations découlent d'une visite en août 2018, au cours de laquelle la SPCA aurait constaté plusieurs infractions. Lors d'une visite ultérieure en octobre, les autorités ont saisi deux alpagas en mauvaise santé et ont retrouvé quatre animaux morts, dont deux tigres.

Une greffière du palais de justice de Trois-Rivières a indiqué que M. Trahan avait été libéré sous plusieurs conditions, notamment de ne pas posséder d'animaux, hormis les bêtes qui n'auront pas été saisies par la SPCA au zoo — il devra leur prodiguer les soins requis. Sa cause reviendra devant le Tribunal le 21 juin.

Les autorités ont amorcé mardi la tâche complexe de retirer du zoo les animaux qui seraient mal en point, notamment des zèbres, des singes, des chameaux, des kangourous, des lions, des tigres et des ours.

Les animaux saisis seront transférés au cours des prochains jours vers de nouvelles installations, a indiqué M^e Gaillard lors d'une conférence de presse devant le Zoo de Saint-Édouard-de-Maskinongé, une petite localité rurale située à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Louiseville.

LEDEVOIR

Assemblée annuelle des actionnaires de L'IMPRIMERIE POPULAIRE, LIMITÉE (LE DEVOIR)

Avis est par les présentes donné aux détenteurs d'actions des classes A et B de L'Imprimerie Populaire, Limitée ("Société") que l'assemblée annuelle des actionnaires se tiendra le vendredi 21 juin 2019, à 9h00, heure locale, aux bureaux de

BCF

1100, boulevard René-Lévesque Ouest, 25^e étage Montréal pour y traiter des points suivants:

- Recevoir et examiner les états financiers de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 et le rapport des vérificateurs;
- élire les administrateurs;
- nommer les vérificateurs pour l'exercice suivant;
- traiter tout autre sujet qui pourrait être dûment soumis à l'assemblée.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Brian Myles



la Chambre de commerce
du Montréal métropolitain

Un
écosystème
d'affaires
montréalais

branché

Fiers commanditaires piliers :



Bell

CGI



RioTinto



III MODE DE SCRUTIN

Une réforme attendue

Il ne faudra pas que la réforme du mode de scrutin, promise par la Coalition avenir Québec, tourne en eau de boudin, comme l'ont été les tentatives précédentes. Pour éviter une déconvenue, il importe que les partis politiques favorables à cette réforme, soit la CAQ, Québec solidaire et le Parti québécois — le Parti libéral, qui s'y opposait, ne sait plus très bien où il loge —, se fixent un échéancier précis bien que serré, soit l'élection de 2022.

ROBERT DUTRISAC



Certes, en vertu de l'entente multipartite signée en mai 2018, la CAQ ne s'est engagée qu'à présenter, d'ici le 1^{er} octobre, un projet de loi instaurant un mode de scrutin proportionnel mixte. Il va de soi que le parti de François Legault ne pouvait promettre qu'il soit adopté, pareil changement ne pouvant se faire sans l'appui des deux autres formations politiques représentées à l'Assemblée nationale qui ont signé l'entente et, idéalement, du Parti libéral du Québec.

Les banquettes de l'opposition sont propices à la réflexion et les libéraux, qui, au pouvoir, refusaient d'abandonner un mode de scrutin renforçant leur hégémonie, seraient bien inspirés s'ils revoyaient leur position dès lors qu'une proportionnelle mixte compensatoire les favoriserait.

Mais au-delà des intérêts partisans à court terme, les arguments en faveur d'un changement du mode de scrutin actuel, qui accorde 100 % du pouvoir à un parti qui a recueilli 38 % des suffrages, comme c'est le cas pour la CAQ à la dernière élection, vont dans le sens d'une meilleure représentation démocratique, moins d'électeurs ayant l'impression de perdre leur vote. Ce changement implique l'émergence d'une nouvelle culture politique reposant sur des alliances.

C'est tout à l'honneur de François Legault de vouloir respecter cet engagement et de tenter de le faire pour le prochain scrutin. C'est d'autant plus méritoire que le parti au pouvoir, et surtout les députés du parti au pouvoir qui risquent de perdre leur siège, n'a aucun avantage à changer les règles, à moins d'en faire une question de principe qui dépasse ses intérêts partisans. On a malheureusement vu des chefs de parti qui, dans l'opposition, ont proposé un tel changement pour se défilier une fois au pouvoir. On n'a qu'à penser à Justin Trudeau, ou même à Jean Charest, qui avait abandonné un projet de réforme sous la pression de son caucus après des consultations publiques étendues.

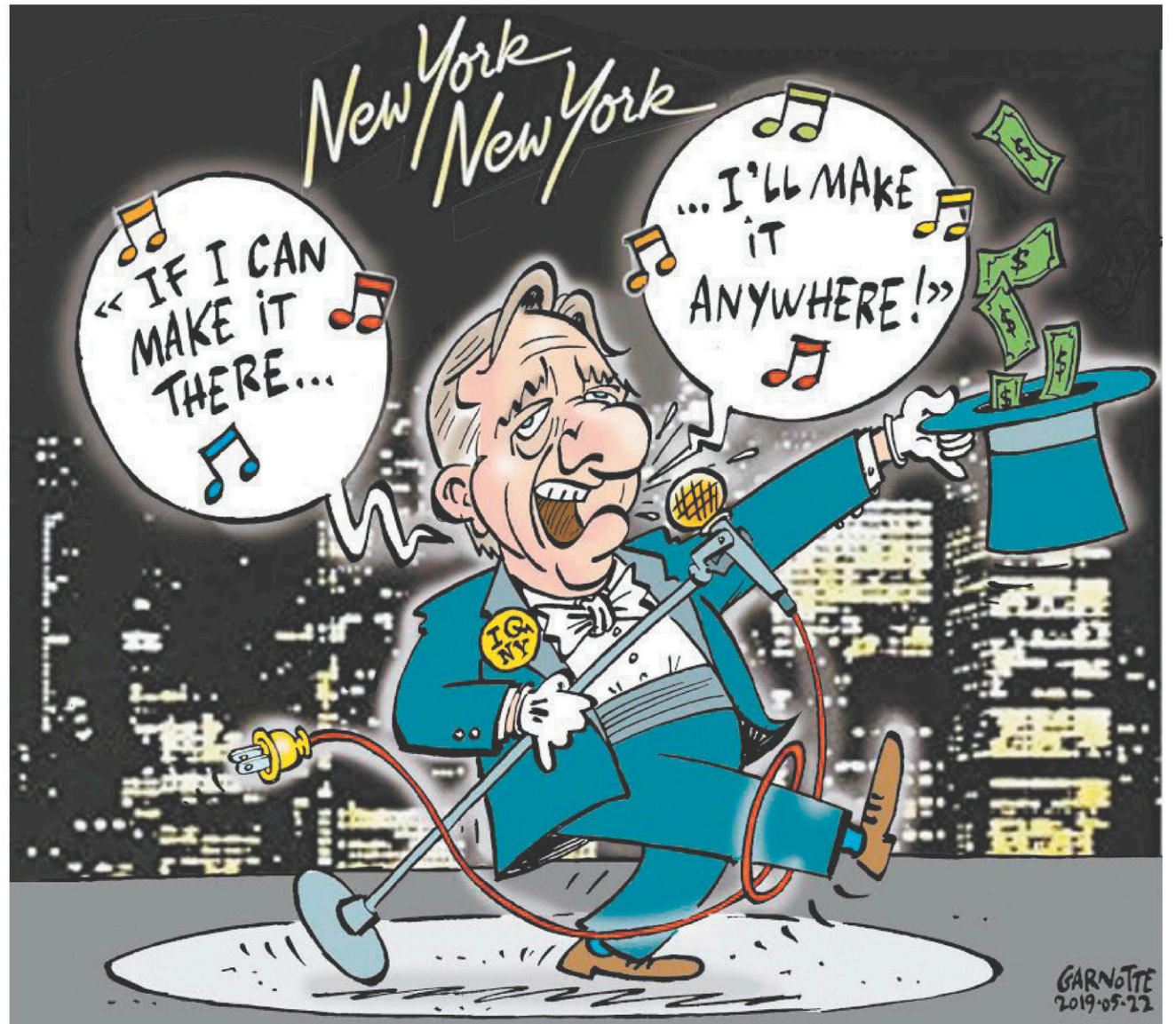
Il faut dire que, pour la CAQ, il ne s'agit pas d'une simple promesse de la dernière campagne électorale mais d'un projet de réforme des institutions démocratiques qui avait fait l'objet, en 2015, de consultations auprès de ses instances régionales afin de contrer une « désaffectation générale pour la politique » qui se manifestait, selon la Commission politique du parti, par le déclin du taux de participation aux élections et la montée du cynisme à l'égard de la classe politique.

François Legault ne prend pas cet engagement à la légère. Que ce soit à son cabinet ou à celui de la ministre de la Justice, Sonia LeBel, des travaux sérieux ont cours sur un projet de proportionnelle à compensation régionale et des pourparlers ont débuté avec les autres partis afin d'aboutir à un projet de loi qui recevrait leur aval.

Déposé à l'automne, le projet de loi promis ne pourra être adopté avant la session suivante. Il tombe sous le sens qu'une telle réforme du mode de scrutin nécessitera des consultations publiques élargies qui ne pourront pas être bouclées en quelques jours d'audition en commission parlementaire.

En outre, il faut respecter les prérogatives du Directeur général des élections du Québec (DGEQ) — organisme indépendant des partis politiques et, au premier chef, du parti au pouvoir — et la loi le régissant. Déjà, son titulaire, Pierre Reid, a exprimé des réserves quant à la possibilité de mettre en œuvre un nouveau mode de scrutin à temps pour la prochaine élection. Il a évoqué un délai minimal de 30 mois, et même jusqu'à 42 mois. Toutefois, rien n'empêche le DGEQ d'entreprendre des travaux préliminaires dès l'automne, quitte à demander des ressources financières supplémentaires au Conseil du trésor.

Certains ont réclamé la tenue d'un référendum sur le nouveau mode de scrutin, référendum qui pourrait avoir lieu en même temps que la prochaine élection. Cela présenterait le désavantage de reporter à 2026 la réforme. Il n'y a pas que le référendum qui en assurerait la légitimité démocratique, d'autant plus que l'exercice favoriserait indûment le statu quo, comme cela s'est vu ailleurs. Si les quatre partis s'entendaient et que l'appui au nouveau mode de scrutin était manifeste au sein de la population, la classe politique, comme pour toute réforme d'envergure, aurait la légitimité voulue pour demander au DGEQ de mettre en œuvre les changements souhaités.



LETTRES

Que vont nos maternelles devenir ?

À l'heure où « les maternelles 4 ans » vont se multiplier et où le nouveau programme pour le cycle des maternelles 4 et 5 ans est en élaboration, je m'interroge sur le processus de création de celui-ci. Qui a droit de regard sur les contenus ? Quels sont les critères de sélection pour désigner les personnes qui siègent aux comités de rédaction ou d'agrément de celui-ci ? Qui est consulté ? Quel poids donne-t-on aux avis des uns ou des autres, et pourquoi ? Qu'est-ce qu'on considère : leur statut, leurs relations, leur expertise en petite enfance ? Quelles précautions prend-on pour s'assurer que des programmes personnels ou de groupe ne biaisent pas les décisions prises ? Est-il normal, prudent ou souhaitable que des concepteurs ou promoteurs de méthodes, de matériel didactique, de formations ou d'outils de dépistages puissent siéger à ces comités ? Ne peut-on craindre que leurs intérêts directs ou indirects n'influencent indûment les objectifs, attentes et formulations du programme et donc les pratiques que le libellé impliquera ? Oui, je m'inquiète de dérives possibles.

Le ministre de l'Éducation a affirmé qu'il ne cédera aux pressions d'aucun lobby, d'aucun groupe. Se laissera-t-il dicter ce qui se passera en éducation préscolaire par celui,

bien en vue, de l'enseignement systématique, formel, explicite, précoce, alors que des méta-analyses confirment la supériorité des pratiques pédagogiques axées sur l'apprentissage par découverte assistée pour favoriser la réussite éducative de jeunes enfants de 12 ans et moins ? Cédéra-t-il au chant des sirènes alors que d'autres méta-analyses démontrent qu'il n'y a pas d'avantage à apprendre à lire, de façon formelle, plus tôt et que des recherches soulignent que trop d'activités dirigées nuisent, entre autres, au développement des capacités indispensables pour réussir que sont les fonctions exécutives ? Si on veut ce qu'il y a de mieux pour les enfants, on devrait plutôt regarder du côté des écoles préscolaires italiennes de la ville de Reggio Emilia, connues à travers le monde. C'est ce genre d'environnement et de stratégies pédagogiques que méritent nos petits et ce vers quoi nous pourrions tendre.

Parents, grands-parents, éducatrices, enseignantes, experts de l'éducation préscolaire, unissons-nous pour contrer le discours dominant afin que nos enfants en CPE et en maternelle ne soient pas assujettis à des pratiques qui ne respectent pas leurs façons d'être et d'apprendre. Sinon, la maternelle que vous avez connue, aimée sans doute, et où le vrai jeu et l'exploration avaient leur place, n'existera bientôt plus.

Anne Gillain Mauffette, conseillère pédagogique indépendante et chargée de cours à l'UQO en éducation préscolaire
Gatineau, le 20 mai 2019

Est-ce que Legault est en train de faire un Trudeau de lui-même ?

Justin Trudeau avait promis, lors de sa dernière campagne électorale, une réforme du mode de scrutin. Après avoir dormi sur la « switch » pendant plusieurs mois, il a mis à la poubelle sa promesse en prétextant qu'il n'y avait pas de consensus assez fort.

François Legault a fait la même promesse lors de la dernière campagne électorale. De plus, comme Trudeau l'avait fait, M. Legault s'affaire à préparer le terrain et nos esprits pour nous dire bientôt que ce ne sera pas possible d'avoir un nouveau mode de scrutin pour les prochaines élections.

Sa stratégie pour ne pas perdre la face et nous bernier encore une autre fois est claire : ne pas laisser suffisamment de temps au DGEQ pour préparer une élection avec un mode de scrutin proportionnel en 2022.

Nous annoncer qu'il faudra, désormais, faire un référendum sur la réforme du mode de scrutin en consultant la population lors de la prochaine élection. On se rappelle parfaitement que M. Legault, durant la dernière campagne électorale, avait écarté l'idée d'un référendum, disant que l'appui du Parti québécois et de Québec solidaire était suffisant.

La CAQ nous donne l'impression qu'elle est prête à renier son programme et sa promesse électorale pour jouir en paix des prébendes du pouvoir.

Gérard Talbot
Montréal, 19 mai 2019

LIBRE OPINION

À qui appartient le nationalisme québécois ?

Soraya Martinez Ferrada
Candidate aux élections fédérales
2019

Québécoise d'adoption, j'ai immigré au Québec il y a bientôt près de 40 ans avec mes parents. Je suis une enfant de la loi 101 qui a grandi portée par la fierté d'être québécoise. Aujourd'hui, je travaille et vis en français, langue que j'ai également la chance de partager avec mes enfants. Au fil des années, je me suis laissée imbibber par les valeurs du Québec, ses ambitions, sa langue et sa culture. Je me considère avant tout comme Québécoise. J'ai choisi et j'aime profondément notre nation. Je me suis beaucoup impliquée dans mon milieu, celui qui m'a, à son tour, permis de progresser comme personne, mère de famille et citoyenne active.

Avec sa langue française, le Québec est une nation forte ayant une identité unique. Une communauté artistique forte, une culture entrepreneuriale en croissance et une volonté maintes fois réitérée de développer de nouvelles façons de créer, notamment en énergie renouvelable, sont des traits assurément distinctifs qui donnent à notre nation son identité unique.

Pas de doute, je suis nationaliste. Et je suis aussi fédéraliste.

Le nationalisme québécois m'appartient et il appartient à tous les Québécois. C'est un nationalisme qui dépasse les frontières des partis politiques. C'est affirmer que l'avenir du Québec est intimement lié à sa capacité de prendre sa place au Canada et dans le monde. Que le Québec est un exemple de protection de la langue et d'intégration

des immigrants. Que le Québec peut transmettre sa fierté nationale aux générations futures et au reste du monde.

En ce sens, le rôle des députés fédéraux est de permettre que notre voix soit entendue au sein du Parlement canadien. Avec eux, nous devons garder un regard résolument tourné vers l'avenir et conjuguer nos forces avec celles des autres provinces pour développer notre économie et notre présence sur la scène internationale.

Nous aurons également besoin de cette collaboration pour faire front commun afin de surmonter les défis incontournables auxquels nous devons faire face, tels que les changements climatiques et la nécessaire réconciliation avec les peuples autochtones. Nous devons travailler ensemble pour assurer

Projetons-nous dans un nationalisme d'avenir et inclusif, qui rassemble les générations passées et les générations futures

un avenir durable à ceux et celles qui nous succéderont. Concentrons-nous sur nos éléments et objectifs communs pour créer un discours rassembleur, respectueux de l'unicité du Québec et pour bâtir une nation influente.

Le discours nationaliste n'est pas exclusif à un groupe parlementaire ni l'affaire d'un groupe restreint de personnes. Les identités qui nous composent ne s'excluent pas, elles s'additionnent. Nous pouvons être fiers et souhaiter un Québec robuste tout en croyant à la force d'un modèle fédéral. Je crois qu'il est de notre devoir, comme Québécois, de se concentrer d'abord et avant tout sur les aspects qui nous unissent et qui nous permettent de nous épanouir dans le modèle que les Québécois ont choisi.

Projetons-nous dans un nationalisme d'avenir et inclusif, qui rassemble les générations passées et les générations futures, les Québécois d'ici et ceux qui arrivent, afin de continuer notre parcours comme nation, sans compromis sur notre identité.

Les mal-aimés de la laïcité

André Lamoureux
Politologue à l'UQAM

Les audiences en commission parlementaire sur le projet de loi 21 sont terminées. Le gouvernement voulait faire les choses rapidement. D'un point de vue stratégique, la perspective était claire : aller vite et soutenir la position du « juste milieu ».

Il faut applaudir la volonté du gouvernement d'agir sans tarder. Il faut aussi accepter sa volonté d'établir un socle minimal de laïcité dans la législation et les institutions québécoises : une primauté à l'école publique, une neutralité des enseignants sur le plan religieux et un respect de la liberté de conscience des élèves. Ce choix se défend parfaitement. Par contre, dans ce schéma de laïcité « modérée », il faut à tout prix éviter qu'un « système à deux vitesses » s'installe, qu'il soit source d'iniquités. On évoque souvent ce danger dans les domaines de la santé et de l'éducation. Pourquoi ne pas s'inquiéter sur de tels glissements en matière de laïcité dans les écoles ?

Sur certains aspects litigieux, le projet de loi 21 ouvre précisément la voie à des inégalités de traitement, des dissensions et d'inévitables contestations juridiques.

Services de garde

Le port de signes religieux génère actuellement un problème indéniable chez les techniciennes des services de garde des écoles. Il suffit de fouiller minimalement le dossier pour constater que le port de signes religieux, notamment le voile islamique, est en forte progression dans les écoles publiques de la région de Montréal. Des données existent, mais personne ne veut les voir. Des employés s'en inquiètent, mais ne veulent pas protester auprès de leurs employeurs ou s'exprimer par peur de représailles. Des parents reprochent ce carcan imposé, mais n'osent pas crier pour éviter d'être ostracisés ou accusés d'islamophobie ou de racisme.

Le port de signes religieux par les techniciens et techniciennes des services de garde heurte la liberté de conscience des enfants. De ce côté, la situation est tout aussi litigieuse que pour le corps enseignant. Le personnel des services de garde exerce une influence et une autorité directes sur les enfants. Des liens serrés sont tissés avec ceux-ci pendant plusieurs années. L'influence et l'ascendance de ces techniciens sur les jeunes sont manifestes. Il en est de même pour les spécialistes non enseignants, même si le port de signes religieux y est moins répandu.

Etonnamment, le gouvernement semble faire la sourde oreille sur cette question. Un double standard s'échafaude en matière de laïcité dans les écoles, et il ne pourra que générer da-



Le port de signes religieux, notamment le voile islamique, est en progression dans les écoles publiques de la région de Montréal, affirme l'auteur.

GRAHAM HUGHES LA PRESSE CANADIENNE

vantage de frustrations. L'enseignante laïque et la technicienne voilée, c'est un non-sens pour un parent.

À cette asymétrie s'ajoute le double standard qui prévaut chez les enseignants. Un système de droit pour les anciennes, un autre pour les nouvelles. Dans une visée laïque, la manière d'agir aurait été d'imposer une interdiction universelle pour toutes et tous. Le gouvernement a malheureusement fait un autre choix en maintenant un privilège religieux pour les enseignants déjà en poste. Il crée ainsi deux types de classes, certaines étant laïques, d'autres évoluant sous enseigne religieuse.

Dans ces conditions, il n'y a qu'une solution pour les parents désirant protéger la liberté de conscience de leurs enfants : l'introduction d'une réglementation gouvernementale accordant un droit d'exemption ou de retrait pour les parents tenant à ce que leurs enfants soient exemptés de toute classe régie par un enseignant exhibant ses croyances religieuses. C'est là le dernier recours pour des parents coincés dans un régime à double standard où le principe d'universalité a été oublié.

Assemblée nationale

À propos du crucifix au Salon bleu de l'Assemblée nationale, le gouvernement s'est enfin résigné à le déplacer dans un autre espace dédié. Pourtant, derrière ce qui semble à première vue une décision tout à fait logique se cache un marché de dupes. On envoie le message que le crucifix sortira de l'enceinte parlementaire tandis que des députés pourront vraisemblablement y arborer des signes ou symboles religieux. Deux directions opposées. [...]

Comment peut-on concevoir que les députés et les ministres, qui sont les détenteurs de la plus haute autorité législative et exécutive au Québec, ne soient pas tenus de respecter le principe de « séparation de l'État et des religions » ? Comment peut-on l'exiger aux enseignants, mais pas aux députés ? Tout cela dilue d'autant la portée du projet de loi.

Il importe donc qu'un considérant soit ajouté à la Loi sur l'Assemblée nationale, dans son préambule. Il spécifierait que celle-ci est laïque et que ses salles de délibération demeurent dénuées de tout signe ou symbole religieux. La décision prise par l'Assemblée nationale en 2011 d'interdire aux sikhs d'entrer dans l'enceinte de l'Assemblée nationale en arborant leur kirpan a été prise au nom de la sécurité et de la préservation du caractère de neutralité de l'État. C'était la bonne décision à prendre. Elle a été avalisée par la Cour supérieure en 2015 et par la Cour d'appel du Québec en 2019.

Enfin, le Règlement sur la déclaration de candidature, modifié en sourdine en février dernier par le DGEQ de manière à permettre aux candidats aux élections de porter des signes religieux, doit être révisé. Les principes du projet de loi 21 doivent avoir prépondérance. Au nom du caractère laïque de l'État et de ses institutions, ce règlement doit être rétabli dans sa version antérieure en exigeant que la photo officielle de candidature soit effectuée « à tête découverte » et non pas « à visage découvert ».

En corrigeant ces déficiences du projet de loi 21, le gouvernement s'assurerait d'un socle de laïcité beaucoup plus cohérent et moins contestable.

Les enfants que nous voulons

FRANCINE PELLETIER



L'autobus partait tous les vendredis soir à minuit pour New York. Les femmes pour lesquelles nous n'avions pu trouver de place chez le Dr Morgentaler ou, plus rarement, au Montreal General Hospital, se trouvaient à bord, accompagnées de bénévoles du Comité de lutte pour l'avortement. Chaque semaine, de 10 à 15 femmes se rendaient ainsi dans une petite clinique du Harlem portoricain pour se faire avorter. Ni vues ni connues. Elles reprenaient l'autobus pour Montréal l'après-midi même, suivi souvent d'un deuxième pour Trois-Rivières, Québec, Jonquière, Sept-Îles. Le voyage ne se faisait pas de gaieté de cœur et il coûtait cher : 250 à 300 \$US pour l'avortement et environ 80 à 100 \$ pour le transport. Mais au moins, c'était légal. À la fin des années 1970, l'avortement, sauf « thérapeutique », était toujours interdit au Canada et au Québec, alors qu'il était permis aux États-Unis depuis 1973.

Comme bien d'autres femmes, j'ai collaboré au Comité de lutte pour l'avortement, j'ai aidé des femmes à avorter à un moment où c'était encore « criminel » de le faire. Rien n'était plus important, non seulement pour les femmes enceintes malgré elles, mais pour les femmes en général, que de pouvoir choisir leurs grossesses. « Les femmes ne sont pas nées pour se soumettre. Nous aurons les enfants que nous voulons », disait un célèbre slogan.

Devenir maîtresse de son propre destin passait, et passe encore, par décider soi-même quand et comment faire des enfants. Les femmes, depuis toujours, sont contraintes par leur fonction biologique. La maternité et la vulnérabilité physique ont toujours servi de prétexte à l'inégalité hommes-femmes ; à refuser aux femmes les mêmes droits et à les enfermer à la maison pour s'occuper de la vie familiale.

En vue du prodigieux recul qui se déroule actuellement aux États-Unis, il est important de rappeler que l'accès à l'avortement n'a jamais été une revendication comme une autre. Tout l'édifice de l'émancipation féminine repose sur le fait que les femmes n'ont plus, depuis quelques décennies seulement, l'obligation de faire des enfants. Les femmes sont aujourd'hui considérées comme les égales des hommes (en théorie, du moins) parce que leurs corps, voire leurs maternités ne les confinent plus à un espace restreint ni à un statut secondaire. On pourrait dire que la libération du corps des femmes a été à la lutte féministe ce que la libération du corps des esclaves a été à la lutte des Noirs : la clé de voûte. Tous ces voyages secrets et combien tendus pour obtenir un avortement ont constitué, pour les femmes aussi, un genre de *underground railroad*, un passage vers la liberté.

À la suite de l'interdiction quasi complète de l'avortement en Alabama la semaine dernière — menaçant de 99 ans de prison les médecins pris en flagrant délit, une punition qui excède dans cet État celle d'un violeur — sans parler des lois antiavortement récemment votées en Géorgie, au Kentucky, en Ohio et au Mississippi, un éditorial du *New York Times* incitait les lecteurs à reprendre précisément ce flambeau. « Pensez à accompagner des femmes qui cherchent à avorter », dit-il. Au moment où la poussée de fièvre antiavortement est à son paroxysme, ce genre de solidarité est crucial pour la protection des droits acquis, poursuit le journal.

La multiplication de mesures antiavortement de plus en plus « cruelles » — au Texas, on étudie actuellement la possibilité d'accuser de meurtre les femmes qui ont avorté — ont un but : l'abrogation de Roe c. Wade, la loi de 1973 légalisant l'avortement aux États-Unis. La Cour suprême étant aujourd'hui (grâce à Trump) majoritairement conservatrice, les États républicains espèrent pouvoir en finir avec ce « crime contre l'humanité ». S'ils réussissent à interdire à nouveau l'avortement, il ne s'agira pas seulement d'un recul, de dire la chroniqueuse du NYT Michelle Goldberg, mais d'une situation pire qu'avant 1973.

Non seulement les mesures punitives sont-elles beaucoup plus fortes que par le passé (99 ans de prison ?), mais ce sont les femmes elles-mêmes que l'on vise désormais, pas seulement les médecins pratiquant l'avortement. « Aujourd'hui, dans les États où l'on reconnaît le fœtus comme personne, on arrête déjà les femmes enceintes soupçonnées de nuire au bien-être de l'enfant, par prise de médicaments, par tentative de suicide ou simplement pour avoir retardé une césarienne. Là où l'avortement sera considéré comme un meurtre, il y a de bonnes raisons de croire que les procureurs seront tout aussi vigilants », écrit Mme Goldberg.

L'Alabama, évidemment, n'est ni le Québec ni les États-Unis ni le Canada. Mais une régression aussi spectaculaire des droits des femmes n'est pas sans appeler à la vigilance. Fait à noter, le Parti conservateur du Canada, en congrès l'année dernière, a voulu éliminer l'article de son programme interdisant de nouvelles législations sur l'avortement. La motion a été battue, mais de justesse : 53 à 47. Il serait naïf de croire que le vent rétrograde qui souffle aux États-Unis et en Europe n'a aucun retentissement ici.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

III PROJET DE LOI 21

Un vieux fond bleu

Pierre Céré
Auteur des livres *Une gauche possible*
et *Coup de barre*

Les États-Unis ne se résument pas à Donald Trump, pas plus que le Brésil à Bolsonaro. La France du mariage pour tous, comme celle de l'occupation, a révélé l'autre partie d'elle-même. De la même façon, il n'y a pas UN Québec, il y en a au moins deux.

Nous avons été des Canadiens français, et nous pensions que ce monde était révolu à jamais. Notre nationalisme avait été identitaire, frileux, replié sur lui-même. Dans ce passé pas si lointain, nous avions craint l'immigration comme la peste, surtout quand ces étrangers n'allaient pas prier aux mêmes églises que les nôtres. Nous étions un peuple enfermé dans son huis clos, à nous raconter nos peurs, mais nous avions la province belle.

Il y a une soixantaine d'années, un formidable vent de changement a balayé ce vieux monde. Si chaque génération depuis la Conquête avait porté son lot de réfractaires marginalisés à cette soumission, ils prenaient alors le haut du pavé et transformaient, partout et sur tous les plans, notre société. Ce Québec novateur, emballant, brisait enfin ses carcans et définissait un modèle de développement émancipateur à bien des égards.

Longtemps, nous avons cru que l'un était la représentation de notre passé, alors que l'autre portait notre avenir. Le Parti québécois avait définitivement

avalé et relégué aux marges ce vieux fond bleu. Maurice Duplessis était devenu une statue, et nous regardions ailleurs. Enfin.

Avancer par en arrière

Est-ce un sentiment d'échec, celui de ne pas s'être rendu au pays, qui explique cette résurgence d'un passé qu'on nous lance au visage comme le reflet de notre avenir ? Le nouveau premier ministre, jouant au bon père de famille, protecteur de la nation, nous dit qu'il faut avancer par en arrière. Alors, allons-y : limiter l'immigration devient notre droit national quant au multiculturalisme assimilateur ; la laïcité devient sujette à tous les détournements identitaires ; la loi fédérale est trop permissive sur la légalisation du pot ; Ottawa ne nous empêchera pas de mettre un peu de privé dans notre système de santé...

Le PQ, dans ce grand jeu de la patrie, devient le faire-valoir de la CAQ. Ainsi, il soutient le projet de loi 21 sur la laïcité, mais en veut plus : il faut l'étendre aux garderies. Son chef parlementaire déchire sa chemise à propos du programme Éthique et culture religieuse, comme si le feu était pris. Parions que François Legault voudra garder en face de lui un PQ diminué à ce mauvais rôle.

Faut-il répéter que remuer les préjugés à l'égard de minorités religieuses, comme le font la CAQ et le PQ, brasse des eaux boueuses qui dessinent de mauvais lendemains ? Francine Pelletier

nous rappelle qu'il a fallu bien des années avant que nous puissions parler de l'attentat de Polytechnique pour ce qu'il était, un attentat contre les femmes. Combien de temps mettrons-nous à assimiler ce qui s'est passé à la grande mosquée de Québec en janvier 2017 ?

Que dire de ce mensonge assimilant l'adversité au projet de loi 21 à une adhésion au multiculturalisme canadien, ou pire, faisant l'équation avec les secteurs de la société à l'époque opposés à la loi 101 ? Les arguments ultimes devenant, ici celui de notre fatigue collective, qu'il faut donc mettre ce débat derrière nous ; ou encore, ici celui de notre droit d'affirmation nationale, d'être ce que nous sommes. Sommes-nous vraiment devenus cela ?

Le projet de loi 21 s'attaque à un droit fondamental enclenché dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Le gouvernement Legault va utiliser des clauses de dérogation ayant pour effet de suspendre ces droits fondamentaux et l'application de notre propre Charte des droits et libertés de la personne. Nous nous enfonçons, et manifestement nombreux sont ceux qui préfèrent ne pas le voir.

Louise Arbour, dans une récente allocution, mentionnait qu'il serait probablement impossible, dans le contexte international actuel, d'adopter une telle déclaration universelle des droits. Nous ne faisons pas bande à part. Le ciel est peut-être bleu, mais le fond de l'air est lourd, et ça sent mauvais.

III MUSIQUE

Jean Leloup, travailleur autonome

Cet homme de métier, comme il se considère, lance mercredi son nouvel album intitulé *L'étrange pays*SYLVAIN CORMIER
LE DEVOIR

Sur chaque haut-parleur, un corbeau. Empaillé. De part et d'autre d'une table basse, où sont déposées les victuailles d'un traiteur, ils décorent le bar de L'Arsenal, parmi d'autres animaux prenant la pose pour l'éternité. Un écu-reuil. Des oiseaux. Une dinde. Des canards. Il y a même une tête de chien, gueule ouverte, crocs saillants. Drôles de trophées de chasse. Pas d'exotiques espèces dans le lot.

Jean Leloup non plus ne se présente pas comme une bête fantastique. Plutôt comme un « travailleur autonome », dont le métier est de faire des chansons. La petite mise en scène animatrice vient souligner le caractère pas du tout spectaculaire de sa dernière entreprise. Ni tigre du Bengale ni marsupial de Palombie au tableau.

Son nouvel album, intitulé *L'étrange pays*, a certes été enregistré dans divers lieux, dont le Costa Rica « pas loin d'un volcan », mais aussi dans Charlevoix, sur des balcons, le soir ou la nuit. Guittare-voix. Avec une enregistreuse faite pour résister aux bombes atomiques.

Premières impressions

Éparpillés sur de grands poufs, ou accoudés au bar, les collègues de la presse écrite écarquillent les yeux avant d'ouvrir grand les oreilles. Le décor fait son petit effet. La séance d'écoute peut commencer. Dès *Le sentier*, c'est très balisé : riff en boucle, texte assorti.

« Connaissez-vous le pont / De l'île de l'oubli / Où on circule en rond / Au milieu des néons / En attendant le pire / S'il est encore à venir... »

On entend vraiment bien les mots, avec rien d'autre qu'une guitare en appui. Leloup insiste quand même pour qu'on « cringue » le volume.

Après vient la chanson-titre. La mélodie est belle, le propos, acéré. C'est « l'homme à tête de chien » qui hurle « sous la lune du destin » : « Et bling-bling brillent les chaînes / Des pimps et des mecènes / En attendant la mention "j'aime" / De vos faces de carême ». Une seconde voix vient s'ajouter, en



harmonie. Il faut quelques instants pour comprendre que c'est Leloup qui, en direct, chante avec lui-même. L'harmonie se promène en même temps que lui dans la petite salle.

« Je suis pas capable d'être inactif pendant que l'autre travaille », offre-t-il en guise d'explication.

La vérité ? Il est intimidé. Gêné. Il a beau la jouer Leloup extraverti, la pe-

tite assemblée trop contente de sa chance ne cesse de lui rappeler, de bas en haut, des poufs à ses yeux, à quel point il est adulé en son étrange pays.

Plus la question est télégraphiée (« Considères-tu Hubert Lenoir comme un descendant de Jean Leloup ? »), plus il se drape dans son personnage (« Je ne suis pas son père ! »). C'en est... gênant. Que pense-t-il de vieillir ? De la mort ?

Être chanteur est une drôle d'affaire, dit Jean Leloup.
VALÉRIAN MAZATAUD
LE DEVOIR

« C'est pas ben grave... » Aime-t-il ses nouvelles chansons ? « Oui, je les aime. » Il relativise vite fait : « En général on est plates. Tous. Il y a juste un petit pourcentage de bon. »

Le minimum vital

Encore heureux que l'écoute des chansons ramène le propos à la bonne place. Au bluesman Robert Johnson, en l'occurrence, dont il se réclame : vient un moment où il faut revenir à la base.

« Ça m'étouffe quand j'entends des trucs très arrangés. Avec les logiciels qu'on a aujourd'hui, tu peux toujours être parfait, et rajouter des sons et des sons. Pareil pour les images. Au début, j'aimais ça, mais j'ai commencé à trouver ça fatigant d'avoir beaucoup de cré-mage. Maintenant j'ai besoin de place. » Pour improviser une harmonie s'il en a envie, par exemple.

Badine-t-il lorsqu'il affirme vouloir jouer les chansons de *L'étrange pays* en pleine forêt, pour autant de gens qu'il y a d'arbres ? Un spectacle dans le bois, vraiment ? Allez savoir. On comprend surtout qu'il a envie d'aller jouer dehors. C'est l'impulsion de départ d'il y a trois ans, aussi naturelle et impérative que son besoin de marcher. Sortir sur le balcon avec sa guitare, jouer ce qui lui vient, une ligne mélodique, un riff, toute la nuit s'il le faut. Créer sans vouloir faire du Jean Leloup, tout simplement gratter à l'air libre. Avec les bruits environnants. Et les sons des êtres vivants de la nuit. Le contraire des empaillés de la petite salle. Bruits, bruissements, hullements, grognements que l'on entend un peu partout dans les enregistrements de l'album. C'est voulu.

C'est sa façon de signifier qu'il est vivant, lui aussi.

« C'est une drôle d'affaire, être chanteur, pense-t-il tout haut. Faut que tu fasses des chansons et que tu les joues en spectacle et qu'elles soient aimées pour que tu en vives. »

À la fin de la séance d'écoute, les journalistes et l'équipe de la compagnie de disques Grosse Boîte applaudissent. Lancement officiel mercredi. Pas le choix. C'est ce qui permet à un travailleur autonome de passer des nuits à chasser le riff qui tue.

Échecs, puis succès

BEAUDIN

SUITE DE LA PAGE A 1

Né à Montréal en 1939, Jean Beaudin entra à l'École des beaux-arts, où il reçut, entre autres enseignements, ceux du peintre Jean Paul Lemieux. Épris de photographie, il s'installa à Zurich après ses études afin de s'y perfectionner. C'est aussitôt rentré, ou presque, qu'il amorça sa carrière à l'ONF.

Étude de jeunes couples peinant à communiquer, *Stop*, son premier long métrage, dérouta avec son mélange de fiction et de documentaire. Produit dans la foulée du succès de *Rosemary's Baby*, *Le Diable est parmi nous*, mystère satanique au générique garni, fut remonté contre son gré, et le cinéaste désavoua le film.

De retour au court et au moyen métrages, Jean Beaudin se refit une santé cinématographique avant qu'une rencontre avec le comédien Marcel Sabourin le ramène au long. En effet, c'est lors d'une discussion fortuite que naquit le projet de *J. A. Martin photographe*, qu'ils coscénarisèrent avant que le premier prenne place derrière la caméra, et le

second devant. *Road movie* en carriole dans le Québec d'autrefois, *J. A. Martin photographe* cumula les prix.

Les hauts et les bas

Bel accueil pour le subséquent *Cordélia*, qui revient sur le procès de Cordélia Viau, condamnée en 1899 pour le meurtre de son conjoint. La comédienne Louise Portal se souvient avec émotion d'un tournage déterminant.

« Jean m'a raconté après coup que dès après l'audition, son choix était fait. Je me souviens, je l'ai accompagné dans son bureau, et il m'a montré une photo de Cordélia en me disant : "Tu ne trouves pas que tu lui ressembles ?" C'est resté comme ça. Je n'ai su que deux mois plus tard que j'avais le rôle. »

La comédienne dit avoir beaucoup appris avec lui.

« Jean m'a encouragée à demeurer dans l'univers mental du personnage pendant le tournage ; à conserver cette énergie-là. J'ai appris la concentration, mais aussi la préparation, sur *Cordélia*. Ça m'est resté. Au départ, j'avais dû insister pour passer l'audition, parce que les producteurs voulaient Geneviève Bujold... Ça a été mon premier vrai grand rôle. J'ai toujours gardé Jean dans mon cœur. »

As directeur photo, Pierre Mignot fut un collaborateur fréquent de Jean Beaudin. « On s'est connus au début des années 1970, sur le programme de l'ONF *Toulmonde parle français*, qui consistait à produire des courts métrages en français destinés au public anglophone du reste du pays. On s'est retrouvés sou-

vent, sur *J. A. Martin, Cordélia, Mario, Shehawe, Sans elle...* »

C'est dire que Pierre Mignot, complice des débuts, fut aussi de ce qui devait être l'ultime film de Jean Beaudin. Après l'échec de la coûteuse fresque *Nouvelle-France*, en 2004, celui de *Sans elle*, en 2006, fit d'autant plus mal que le cinéaste était fier du film. Avant sa sortie, il confiait au *Devoir* : « Je joue avec des tabous, que certains repoussent. Mais des gens s'y intéressent aussi. Est-ce un film d'exorcisme ? Peut-être. La folie est présente dans plusieurs familles, mais souvent occultée. »

Qu'à cela ne tienne, Jean Beaudin obtint auparavant un triomphe d'une magnitude à laquelle peu de collègues peuvent prétendre : *Les filles de Caleb*, minisérie dans laquelle Marina Orsini et Roy Dupuis forment un couple épris puis maudit inoubliable.

Suivirent deux autres séries « lourdes » avec Marina Orsini : *Shehawe*, ou les tourments d'une jeune Autochtone enlevée par les colons français, et *Miséricorde*, sur la saignée des couvents durant la Révolution tranquille. Dans l'intervalle : le remarquable *Being at Home with Claude*, d'après la formidable pièce de René-Daniel Dubois, avec cette fois Roy Dupuis en prostitué homicide.

Beaucoup de soin

De fait, Jean Beaudin alterna cinéma (*Souvenirs intimes, Le collectionneur*) et télévision (*Ces enfants d'ailleurs, Willie*) sa carrière durant, récoltant au passage 19 prix Gémeaux et 5 prix Génie (Écrans

Au départ, j'avais dû insister pour passer l'audition, parce que les producteurs voulaient Geneviève Bujold... Ça a été mon premier vrai grand rôle. J'ai toujours gardé Jean dans mon cœur.

LOUISE PORTAL



canadiens). Parmi ses bons coups, on signalera encore *Mario*, sur un enfant autiste et son frère aîné à l'aube de l'âge adulte.

Ce dernier film, empreint de poésie, est très cher à Pierre Mignot. « Jean créait ses mises en scène avec l'œil dans la caméra. C'est lui qui dessinait les plans et décidait des mouvements de caméra, avec très peu de monde autour à part nous. Il élaborait ses compositions avec beaucoup de soin. On sentait son passage aux beaux-arts. »

À cet égard, permettez une anecdote personnelle. Lors d'un stage il y a une vingtaine d'années, on put discuter avec Jean Beaudin, qui remarqua au sujet du montage désormais plus frénétique en cinéma : « Je m'ennuie d'une certaine langueur. Dans *J. A. Martin photographe*, y'a ce plan où on voit la carriole arriver de loin, puis elle s'approche, elle s'approche, sans coupe, et c'est long... Mais maudit que c'est beau. »

Pierre Mignot opine en entendant cela, ajoutant : « C'est assez particulier, parce que samedi, j'étais à la cinémathèque pour une projection de *J. A. Martin photographe*... Il y a de très beaux plans dans ce film, dont certains de la carriole qui traverse l'écran au complet, de droite à gauche, en plan très large. Cette lenteur n'était pas juste un caprice : ça aidait le public à s'immerger dans l'ambiance d'alors. Dans le rythme d'alors. »

« Ça passerait encore, ce type de plan ? « Peut-être, je ne sais pas, avoue Pierre Mignot. Mais ce que je sais, c'est que Jean adorait le cinéma, il adorait la mise en scène. Et il adorait les comédiens. »

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous sur LeDevoir.com et sur nos réseaux sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET
ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS
ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES
ET PUBLICITÉ PAR
REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québec Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.